

Réalisation de prestations «
traiteur » : buffet debout,
assis et cocktails pour les
services de l'Université
Paris-Est Créteil

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	2026PATRAITEUR
Date limite de remise des plis	26/ 06 / 2026 à 12Heures 00
Procédure de passation	Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 3° - Services sociaux et autres services spécifiques - Code de la commande publique)

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Université Paris Est Créteil

Pôle Achats

Représentant : Karine Bergès Présidente

Adresse :

61, avenue du Général du Gaulle

Créteil

94100 Créteil Cedex

SIRET : 19941111700013

Site internet : <https://www.u-pec.fr/>

La personne en charge du dossier est : Pôle achat public











■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Réalisation de prestations « traiteur » pour les services de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne Cocktails**

Le présent accord-cadre a pour objet la réalisation de prestations « traiteurs » comprenant les prestations de buffets debout et buffets assis/ repas servis

Code CPV	Libellé CPV
55520000-1	Services traiteur
55523000-2	Services traiteur pour autres entreprises ou autres institutions

■ Caractéristiques principales du contrat :

 Objet du contrat	Réalisation de prestations « traiteur » pour les services de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne Cocktails
 Acheteur	Université Paris Est Créteil
 Type de contrat	Accord-cadre à marchés subséquents sans minimum et avec maximum multi-attributaires de services
 Structure	2 lots
 Lieu d'exécution	La prestation s'exécute sur tous les sites de l'Université repartis dans les départements du Val de Marne, Saint Denis et Seine et Marne.
 Durée	12 mois - 3 reconductions
 Développement durable	Clause sociale - Clause environnementale - Critère environnemental
 Pénalités de retard	$P = V \times R / 1000$
 Variation des prix	Révisables (référence)
 Nature des prix	Prix unitaires

■ Allotissement et structure de la consultation :

La consultation est décomposée en 2 lots :

Type	Objet, délai
------	--------------

Type	Objet, délai
Lot 1	Réalisation de prestations de cocktails et Buffets debout - montant maximum 600,000.00 € HT, 4 ans max (dont 1 an, reconductible 3 fois) à compter de la notification (CPV 55520000-1 : Services traiteur - 55523000-2 : Services traiteur pour autres entreprises ou autres institutions)
Lot 2	Réalisation de prestation buffets assis et Repas servis : - montant maximum 800,000.00 € HT, 4 ans (dont 1 an, reconductible 3 fois) à compter de la notification (CPV 55520000-1 : Services traiteur - 55523000-2 : Services traiteur pour autres entreprises ou autres institutions)

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ Procédure de passation :

Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique).

■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

■ Dossier de consultation :

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Annexe AGECE
- Déclaration du candidat (DC2)
- Formulaire de DC4 (acte de sous-traitance)
- Lettre de candidature (DC1)
- RC
- Acte d'engagement
- BPU
- CCAP
- CCTP
- DQE

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

■ Communication et échanges d'informations par voie électronique :

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

■ Organisation des marchés subséquents :

Il s'agit d'un accord-cadre alloué à marchés subséquents sans montant minimum mais avec un montant maximum conformément aux articles R.2162-2 et R.2162-4 du code de commande publique.

L'accord cadre est multi-attributaire, le nombre d'opérateurs économiques retenus pour l'ensemble de la durée de validité de l'accord-cadre sera de trois (3) par lot, sous réserve d'un nombre suffisant de candidatures et d'offres régulières

Les marchés subséquents à l'accord-cadre sont des marchés s'exécutant conformément à l'article R.2162-1 du code de la commande publique.

L'attribution des marchés subséquents sera précédée d'une mise en concurrence par « lettre de

consultation » de l'Université Paris Est Créteil Val-de-Marne adressée à tous les opérateurs économiques retenus au lot de l'accord-cadre concerné, lors de la survenance du besoin.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ Réponse et groupement :

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/12/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

■ Variantes :

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

■ Contenu des plis et conditions de participation :

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique	
Déclaration du candidat (DC2)	<i>Déclaration individuelle du candidat ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances)</i>
Lettre de candidature (DC1)	<i>Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances)</i>
Capacité économique et financière	
Chiffre d'affaires	<i>Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles. Ces précisions peuvent être apportées dans le DC1 ou DC2.</i>
Capacité technique et professionnelle	
Autres justificatifs	
Annexe AGECE	<i>Le titulaire du lot ou du marché subséquent renseigne annuellement le présent document, à la date anniversaire de l'accord-cadre. Lorsque la durée du marché subséquent est inférieure à un an, le document est transmis au terme dudit marché.</i>
Formulaire de DC4 (acte de sous-traitance)	
Relevé d'identité bancaire (RIB)	<i>Veillez fournir un relevé d'identité bancaire joint à votre candidature, édicté par une institution bancaire ou financière</i>
Attestations d'assurance de responsabilité civile professionnelle	<i>Le soumissionnaire fournit une attestation d'assurance de responsabilité civile professionnelle couvrant les éventuels risques identifiés dans le cadre du marché pour son entreprise et ou des membres du groupement en cas de candidature en groupement</i>

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	<i>Acte d'engagement</i>
BPU	<i>Bordereau de prix unitaire</i>
DQE	<i>Détail quantitatif estimatif</i>
Documents complémentaires	<i>Tout document complémentaire que le candidat juge utile à la présentation et à la bonne compréhension de son offre</i>
Echantillons	<i>Une dégustation des échantillons est prévue dans le cadre du marché. Les soumissionnaires en seront informés au temps venu. La participation à la séance de dégustation des échantillons est obligatoire. Les modalités des dégustations seront précisées à la suite de la remise des offres.</i>
Mémoire technique	<i>Le titulaire produire un mémoire technique permettant d'apprécier son offre. Le mémoire technique doit obligatoirement répondre et correspondre au présent marché. Les candidats sont invités à insister sur le volet développement durable du CCAP notamment dans la mise en œuvre du volet social et environnemental.</i>
Tarifs ou catalogue	<i>Tarifs ou catalogue(s) tarifaire(s) du candidat avec la totalité des prix unitaires et indiquant le montant du rabais sur les produits y figurant. Le titulaire doit obligatoirement transmettre sa carte.</i>

■ **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Contact : Place

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs il est recommandé que le dernier dépôt contienne l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil

acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

La signature n'est pas exigée à la remise des offres. Le contrat sera signé par le seul attributaire par voie papier ou de manière électronique.

En cas de signature papier, le candidat s'engage, s'il est attributaire, à signer manuscritement le contrat rematérialisé au format papier.

Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

En cas de signature électronique, le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

Pour plus d'informations sur les certificats :

<https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiance>
<https://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique>

■ Echantillon et dégustation

Dans le cadre de la procédure de sélection des titulaires, une séance de dégustation est organisée par l'acheteur. Chaque candidat est invité à présenter un échantillon représentatif de son offre, selon les conditions définies dans le règlement de consultation :

- Lot 1 : présentation d'un cocktail apéritif (10 pièces/pers. pour 10 convives max.) et d'un buffet debout froid (portions pour 10 personnes)
- Lot 2 : présentation d'un repas assis 3 services standard (pour 10 personnes) et d'un plateau-repas.

La dégustation est évaluée selon une grille de notation comprenant :

- goût et équilibre des saveurs,
- présentation et dressage,
- fraîcheur des produits,
- respect des grammages annoncés.

La dégustation intervient dans les critères de sélection des candidats.

Les frais de dégustation sont à la charge des candidats. L'acheteur ne rembourse pas les denrées ou la main-d'œuvre engagées.

■ Régularisation des propositions :

En cas de constatation que des pièces ou informations de candidature sont absentes ou incomplètes, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

4. ORGANISATION DE LA NÉGOCIATION DES OFFRES

■ Négociation

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier au sens de l'article R. 2123-5 du Code de la commande publique. Il peut toutefois attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

■ Principe et réserve

Conformément au présent règlement de consultation, le pouvoir adjudicateur se réserve la faculté de négocier avec les soumissionnaires. Il se réserve également le droit d'attribuer le marché sur le fondement des offres initiales, sans négociation, sans que les candidats puissent se prévaloir d'un quelconque droit à être invités à négocier.

■ Candidats admis à la négociation

La négociation est engagée avec les trois (3) candidats ayant présenté une offre recevable et économiquement la plus avantageuse, classés selon les critères de jugement des offres énoncés.

Les offres irrégulières, inacceptables ou inappropriées au sens de l'article L. 2152-1 et suivantes pourront être régularisées ou écartées dans les conditions prévues par les textes.

■ Objet de la négociation

La négociation peut porter sur tous les éléments de l'offre, notamment :

- Le prix et ses composantes ;
- La valeur technique et les caractéristiques des prestations ;
- Les délais de réalisation et d'exécution ;

- Les modalités d'organisation et de mise à disposition de moyens humains et matériels.
- Les modalités d'exécution et le contenu des prestations.

La négociation ne peut porter ni sur l'objet du marché, ni sur les conditions et caractéristiques substantielles définies dans les documents de la consultation, ni modifier les critères ou leur pondération.

■ Déroulement

La négociation se déroule en une ou plusieurs phases par échanges écrits dématérialisés via le profil d'acheteur, réunions, visioconférence ou tout autres moyens énoncés au moment de l'ouverture de la phase négociation.

Le pouvoir adjudicateur garantit l'égalité de traitement des candidats et la confidentialité des offres et des informations communiquées. Aucune information de nature à avantager un candidat ne sera divulguée.

■ Offre finale

À l'issue de la négociation, les candidats sont invités à remettre une offre finale dans les conditions et le délai fixés par le pouvoir adjudicateur. À défaut de remise d'une offre finale, la dernière offre remise sera retenue. Les offres finales sont jugées selon les critères annoncés. En l'absence de négociation, le classement résulte des offres initiales.

5. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants pour chacun des lots :

Critère et pondération	Descriptif
1. Valeur technique (50 %)	
- Qualité des produits (20 pts)	La qualité des produits sera appréciée au regard des éléments fournis par le candidat, notamment en matière de fraîcheur, de présentation, de traçabilité, de respect des normes sanitaires, de composition des menus et des certifications ou labels
- Variété des menus (5 pts)	Les candidats devront proposer une offre diversifiée, incluant des menus équilibrés et adaptés aux besoins exprimés par l'UPEC
- Dégustation d'échantillons de produits (20 pts)	Une dégustation sera organisée et fera l'objet d'une notation par un jury interne
- Délais de traitement des commandes et de livraison (5 pts)	La réactivité et la capacité à respecter les délais impartis pour la préparation et la livraison des prestations seront évaluées
2. Critère prix (40 %)	Le critère du prix sera apprécié au regard du BPU.
3. Critère environnemental et social (10 %)	Performance en matière d'approvisionnement en produits durables Critère spécifique 'Agriculture biologique' Gestion des déchets Éco-conception des emballages Suivi et reporting environnemental Déplacement et mobilité

Modalités de calcul des notes :

Les sous-critères sont notés : **Sur la pondération.**

Les critères sont notés : **Sur la pondération.**

La note totale est notée : **Sur 100.**

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixée dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat. L'offre est rejetée en l'absence de justifications suffisantes après demande adressée par l'acheteur.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

■ **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de justification du prix ou des coûts proposés assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

■ **Multi-attribution :**

Le contrat est attribué à plusieurs fournisseurs dans les conditions suivantes :

Sous réserve de disposer d'un nombre d'offres suffisant, le contrat sera attribué à ... opérateurs économiques maximum, dont les offres sont les plus économiquement avantageuses et donc les mieux classées à l'issue de l'analyse des offres.

- Réalisation de prestations de cocktails et Buffets debout :
- Réalisation de prestation buffets assis et Repas servis :

■ **Documents à produire par l'attributaire :**

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

Document	Descriptif
Attestation de salariés étrangers	Liste nominative des salariés étrangers employés et soumis à l'autorisation de travail prévue à l'article L5221-2 du Code du travail. Cette liste, établie à partir du registre unique du personnel, précise pour chaque salarié: 1. Sa date d'embauche ; 2. Sa nationalité ; 3. Le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise
Extrait KBIS	Extrait K, extrait KBIS, extrait D1 ou tout document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion

6. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 12 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://www.marches-publics.gouv.fr/>. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

■ **Voies et délais de recours**

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

43, rue du Général de Gaulle
Case postale n° 8630
77008 Melun Cedex
Téléphone : 01 60 56 66 30
Courriel : greffe.ta-melun@juradm.fr
Télécopie : 01 60 56 66 10
Site internet : <http://www.telerecours.fr/>

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : dpo@u-pec.fr ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

☰ Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Légifrance)
[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)
[Médiateur des entreprises](#)
[CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021](#)